



AVIS DE CONCERTATION PUBLIQUE

IDENTIFICATION DES ZONES D'ACCELERATION DE PRODUCTION DES ENERGIES RENOUVELABLES (ZA ENR) COMMUNE DE JEU-LES-BOIS

Dans le cadre de la **lutte contre le dérèglement climatique** et afin de **garantir la sécurité de l'approvisionnement énergétique de notre pays**, la politique de planification écologique portée par le gouvernement encourage fortement le **déploiement des énergies renouvelables**. La France doit en effet **parvenir à la neutralité carbone d'ici 2050** et **atteindre 1/3 de consommation d'EnR** dans sa consommation totale d'énergie **d'ici 2030**.

La **loi du 10 Mars 2023** relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables **instaure en particulier la mise en place de Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZA EnR)**. Celle-ci **confie aux communes la responsabilité d'identifier les ZA EnR** qu'elles jugent préférentielles et prioritaires, **après concertation des habitants**, d'ici la fin de l'année 2023.

Les zones d'accélération doivent être **définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'EnR**, en tenant compte de la nécessaire diversification des EnR et en fonction des potentiels du territoire concerné et de la puissance d'énergies renouvelables déjà installée.

Durée de la concertation publique

Du 15/12/2023 au 04/01/2024

Modalités de la concertation

Pendant la durée de la concertation, l'information du public et le recueil de ses observations et propositions sont assurés au moyen de différents dispositifs :

Mise à disposition du dossier de concertation et d'un registre d'observations sur lequel pourront être formulées les remarques et propositions par écrit, **à l'accueil de la Mairie** au 1, place Bellevue 36120 JEU-LES-BOIS pendant la période de concertation, **aux jours et heures d'ouverture** au public :

Lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h45
(fermé le mercredi après-midi)

Vous pouvez également envoyer vos observations et vos remarques à l'adresse électronique suivante : mairie.jeu-les-bois@wanadoo.fr en stipulant « concertation ZA EnR » dans l'intitulé du mail, ainsi que par écrit à l'attention de Monsieur/Madame le Maire.

A l'issue de la concertation, **un bilan des contributions sera réalisé**.